

BILAN D'ACTIVITE 2023

PHASE INTER-CONTRAT TERRITORIAL DE LA BRESME (2022-2023)



La Bresme à l'île Buda (Saint-Etienne de Chigny)



Affluents Nord Val de Loire

Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL)
Mairie - Place de l'Europe – BP 13
37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE
02 47 41 21 28
contact@anval.fr – www.anval.fr

Table des matières

1.	Bassin de la Bresme	3
	1.1 Description.....	3
	1.2 Etat des lieux	4
2.	Une stratégie pour le territoire du Bassin de la Bresme	5
3.	Organisation de l'équipe d'animation.....	5
	3.1 Répartition du temps de travail	6
	4.2 Réunions / COTECH et COPIL / formations	6
4.	Actions réalisées sur l'année 2023	8
	5.1 Fin des actions prévues au Contrat Territorial 2017-2021	8
	5.2 Etude bilan du Contrat Territorial 2017-2021 et étude préalable à l'élaboration d'un nouveau contrat 8	
	5.3 Indicateurs de suivis de la qualité	12
5.	Actions de communication et sensibilisation	15
6.	Etat d'avancement des actions	18
7.	Budget et financement	18

1. Bassin de la Bresme

1.1 Description

Le bassin versant de la Bresme et ses affluents se situe en rive nord de la Loire dans le département d'Indre-et-Loire à une dizaine de kilomètres à l'ouest de la ville de Tours (Figure 1).

Le bassin versant de la Bresme occupe une superficie de 151 km².

Le réseau hydrographique s'étend sur 83 km de cours d'eau. Les deux principaux axes sont la Bresme et le Braineau, son affluent.

La Bresme, prend sa source au niveau de l'Etang de Tuane à une altitude de 115 m à l'est de la commune de Semblançay.

Elle parcourt une distance de 30 km et traverse successivement les communes de Semblançay, Sonzay, Ambillou, Pernay, Luynes et Saint-Etienne-de-Chigny avant de confluer avec la Loire au niveau de « l'Île Belle-Fille ». Les autres communes du bassin sont Fondettes et dans une moindre mesure Souvigné, Cléré-les-Pins, Neullé-Pont-Pierre, Courcelles de Touraine et Mazières de Touraine.

La pente moyenne de la Bresme est de l'ordre de 0,3%.

Le bassin versant de la Bresme est représenté dans la carte ci-dessous (en rose sur la Figure 1) à l'échelle du bassin de la Loire aval et à l'échelle du territoire de l'ANVAL.

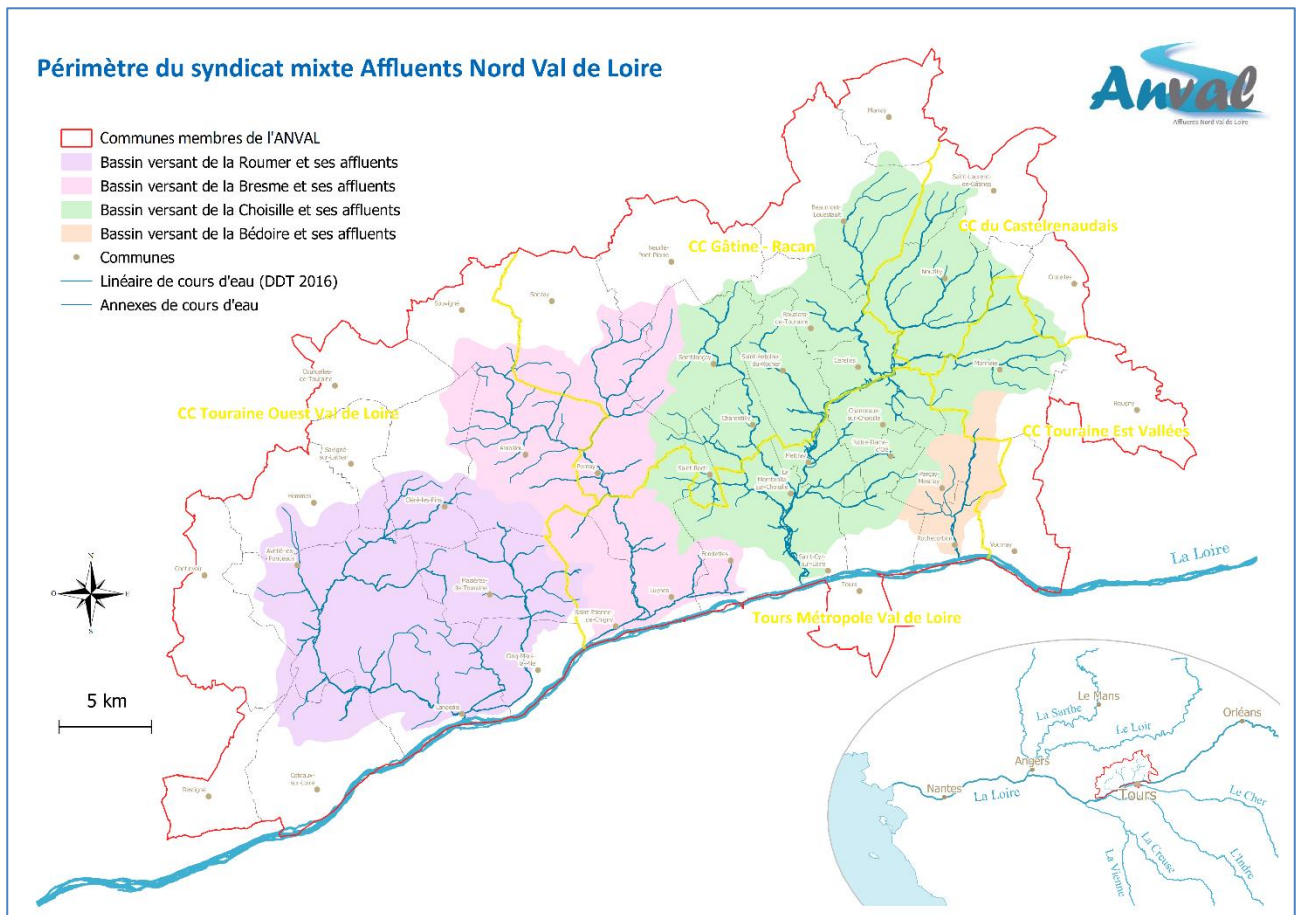


Figure 1 – Carte de l'ANVAL

1.2 Etat des lieux

Selon les études bilan et les études diagnostiques préalables au Contrat, les principales altérations écologiques de la Bresme et de ses affluents sont d'ordres hydro-morphologiques. Néanmoins, les indicateurs DCE mesurés entre 2013 et 2017 au niveau du point de suivi de la masse d'eau permettent d'établir un critère de bon état pour la Bresme et ses affluents. En 2011, la masse d'eau a basculé de l'état moyen au bon état écologique. Cet état est toutefois fragile. Il est nécessaire de le conforter (Tableau 1).

Tableau 1 - Etat de la masse d'eau de la Bresme

Masse d'eau	ETAT DES LIEUX DCE du bassin 2019	Objectifs environnementaux SDAGE 2022-2027	Évaluation de l'état des eaux 2019
	CAUSES DU RISQUE	Type d'objectif	Classe d'état de la masse d'eau
FRGR0314 La Bresme depuis sa source jusqu'à la confluence avec la Loire	Morphologie, Obstacle, Hydrologie, Pesticides	Bon état global : à partir de 2021	Bon état *

(*) Le bon état est fragile, en effet l'indice poisson est moyen pour 2017.

La masse d'eau est toujours classée, dans l'état des lieux 2019, en risque vis-à-vis de la morphologie. Pour conforter le bon état, il est nécessaire de travailler sur ce paramètre. Le risque vis-à-vis des obstacles à l'écoulement est très prégnant car le contrat territorial ne traite qu'une petite partie des obstacles présents sur le bassin versant de la Bresme et ses affluents. Le risque hydrologique est principalement lié à la multitude de plan d'eau en tête de bassin et sous-bassins versants (évaporation) et aux pratiques agricoles (drainage des zones humides).

Les actions du Contrat Territorial 2017-2021 ont permis une nette amélioration de la continuité et de la ligne d'eau sur les sites de travaux (Figure 2). L'amélioration des compartiments berges et lit mineur est plus nuancée.

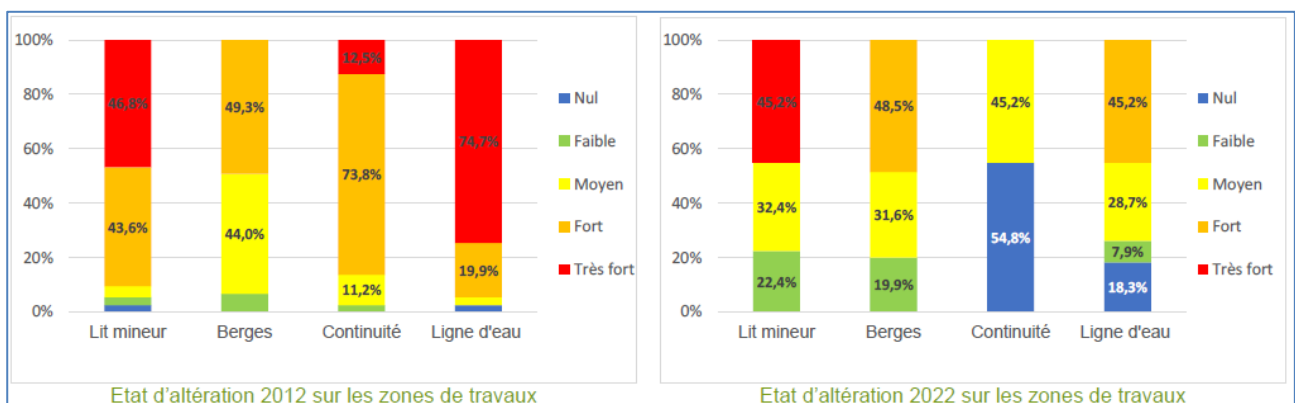


Figure 2 - Graphiques issus de l'étude bilan du CT Bresme réalisée par Aquascop

⇒ Les enjeux lit majeur et débit n'ont pas été traités dans le précédent Contrat Territorial et constituent toujours des enjeux forts sur le bassin versant.

On trouve également sur le bassin versant la présence d'espèces invasives végétales et animales (le myriophylle du Brésil, la renoué asiatique, les écrevisses américaines et les ragondins).

Malgré ces pressions identifiées, les indicateurs biologiques et physico-chimiques, mesurés à l'aval de la masse d'eau, montrent une qualité de l'état écologique qui oscille entre le « bon » et le « moyen ».

Sur le plan écologique, le bassin de la Bresme constitue un véritable sanctuaire en raison de la diversité des milieux rencontrés sur le plateau et dans les vallées : landes sèches ou humides, étangs accompagnés de tourbières et de roselières et fonds de vallées humides.

Huit sites sont répertoriés à l'inventaire Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). On notera dans l'inventaire de ces sites (landes, zones humides et lacs, etc.) la présence de la grande Douve, une plante rare protégée au niveau national.

2. Une stratégie pour le territoire du Bassin de la Bresme

Le Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL) a été créé le 1^{er} janvier 2019 par fusion des 4 anciens Syndicats de rivières de la Bédouise, de la Bresme, de la Choisille et de la Roumer (Figure 1).

Il s'étend à 41 communes soit 106 000 habitants proratisés à la surface, sur plus de 65 000 hectares et 400 km de cours d'eau. Il est composé de cinq EPCI : Tours Métropole Val de Loire, les Communautés de Communes Touraine Ouest Val de Loire, Gâtine-Racan, Touraine Est-Vallées, Castelrenaudais.

L'ANVAL est le maître d'ouvrage et porteur du Contrat Territorial de la Bresme. Il est responsable de l'ensemble du déroulement du programme. Au sein du Syndicat, cinq commissions géographiques ont été créées, dont une sur la Bresme.

Les compétences du Syndicat s'exercent dans les différents domaines de l'environnement (eau, biodiversité, etc.), afin de préserver la qualité et assurer de façon transversale une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, par transfert de compétence ou par voie de convention avec des collectivités territoriales, établissements publics ou privés et généralement tout organisme, membres ou non, pour la réalisation d'opérations précises relevant de ses compétences. Le Syndicat exerce sur son périmètre les compétences suivantes : Gestion des milieux aquatiques (GEMA) définie aux 1^o, 2^o et 8^o de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

3. Organisation de l'équipe d'animation

L'animation 2023 sur le bassin de la Bresme a été assurée par Mylène TAILLAT, pour un demi-ETP. L'autre demi-ETP est occupé sur le bassin de la Roumer.

Il est à noter la présence de deux autres personnes ressources au sein du Syndicat de l'ANVAL : Lisa BREN pour 0,5 ETP de coordination de l'ANVAL et 0,5 ETP d'animation pollutions diffuses, ainsi que Grégory MOIRON, technicien de rivière.

Ce travail en équipe permet une mise en œuvre plus efficace des actions. Chaque technicien est à même d'intervenir sur un autre bassin que celui d'affectation initiale en fonction des besoins et du plan de charge du Syndicat.

Les techniciens procèdent à l'élaboration des Contrats Territoriaux puis à la mise en œuvre de leurs déclinaisons opérationnelles (études, travaux, communication, etc.). Ils assurent le suivi administratif et financier en lien avec les partenaires, préparent et animent les COPIL basés sur les bilans annuels et la mise en place d'indicateurs dont ils doivent rendre compte.

Ils ont également un rôle de médiateur entre les services de l'Etat, les élus, les partenaires, les riverains et usagers des rivières et répondent aux sollicitations des communes, EPCI et autres collectivités (partenariats, comités techniques, pollutions, etc.).

Ils participent aussi au suivi administratif et technique des différents dossiers (marchés, subventions, comités syndicaux, ...) en collaboration avec les agents des services de la commune siège (secrétariat, administratif pour 0,5 ETP).

Au sein du Syndicat, les techniciens participent à la définition des orientations stratégiques et budgétaires.

3.1 Répartition du temps de travail

Le Tableau 2 et la Figure 3 ci-dessous récapitulent la répartition du temps de travail sur le bassin de la Bresme en 2023.

Tableau 2 - Répartition du temps de travail (0,5 ETP)

Missions pour 0,5 ETP (Mylène TAILLAT)	Répartition
Réunions, COTECH et COPIL, formations	15%
Reconnaissance de terrain / rencontres avec les riverains (devis, repérages, ...)	14%
Coordination, suivi administratif et financier	34%
Mise en œuvre d'actions du Contrat	32%
Communication / sensibilisation	5%
TOTAL	100 %

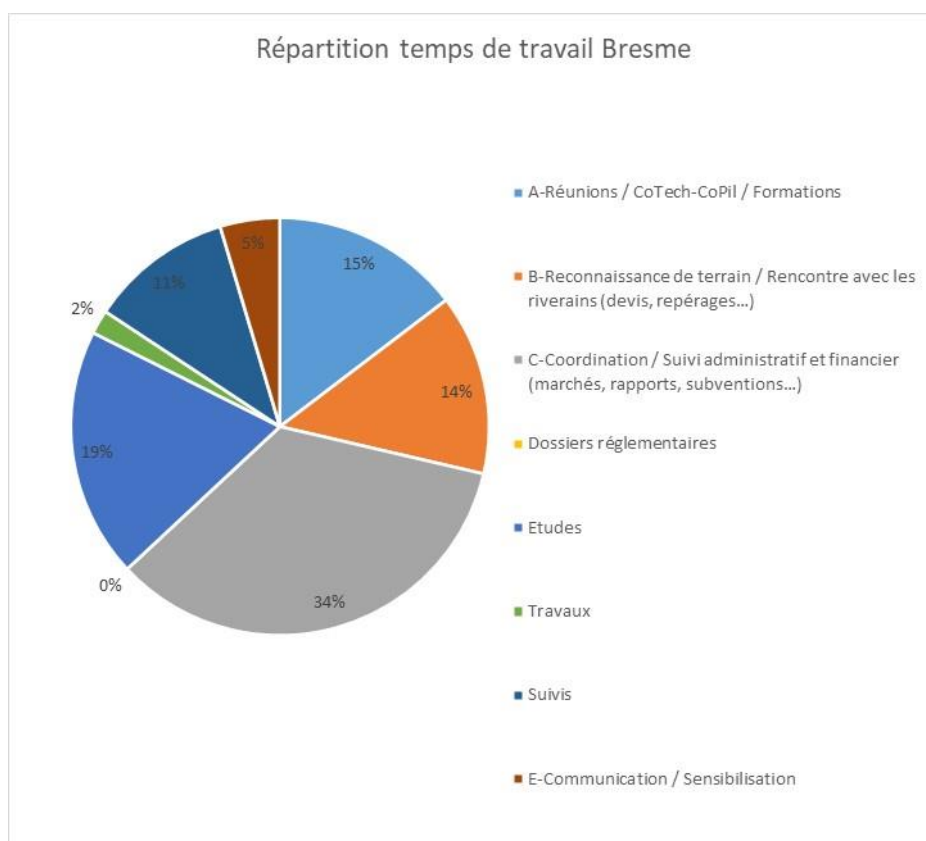


Figure 3 - Répartition du temps de travail sur la Bresme

4.2 Réunions / COTECH et COPIL / formations

Réunions du Syndicat

28/02 : Bureau Syndical

09/03 : Comité Syndical Débat d'Orientation Budgétaire

24/03 : Comité syndical vote du budget

12/06 : CoPil Bresme restitution phase 2 diagnostic multithématique

12/09 : Comité Syndical

20/09 : réunion loi sur l'eau avec la DDT à destination des élus

17/10 : CoPil Bresme restitution phase 3 stratégie et programme d'actions

20/10 : commission géographique Bresme

28/11 : CoPil annuel du Contrat Territorial

14/12 : Comité Syndical

Réunions externes

21/03 : réunion pour l'élaboration du cahier des charges de l'étude de réduction du risque inondation du Maymoni (Tours Métropole Val de Loire-TMVL)

23/11 : réunion de lancement de l'étude de réduction du risque inondation du Maymoni (TMVL)

23/11 : réunion des piégeurs avec la FREDON (ragondins et focus sur la berce du Caucase et l'ambroisie) à Céréelles

Journées techniques, formations

28 et 29/03 : journée de rencontre et de retours d'expérience à Beaugé-en-Anjou

22 au 26/05 : formation sur la mise en œuvre de projets de restauration hydromorphologique des petits cours d'eau de plaine à Amboise

14/11 : atelier LigerO avec le CEN à Tours

16 et 17/11 : forum TMR Lathus en visio

12/12 : journée départementale de rencontre des TMR

Réunions de terrain

09/02 : rencontre propriétaires moulins Hodoux et Neuf pour diagnostic avec Aquascop

15/02 : rencontre propriétaires moulin de Villefolette pour diagnostic avec Aquascop

06/02 : rencontre propriétaires moulin Rigollet pour diagnostic avec Aquascop

08/03 : échanges piégeurs et FREDON pour piégeage ragondins au moulin Hodoux (Luynes)

15/03 : rencontre propriétaires moulin Glabert pour diagnostic avec Aquascop

30/03 : visite pour devis traitement Jussie à l'île Buda avec Entraide et Solidarité

03/04 : appui à un propriétaire privé sur une problématique d'érosion de berge de la Grande Boire à Luynes

17, 18 et 19/04 : suivi des niveaux d'eau

08/06 : visite préalable aux pêches pieds d'ouvrage avec la FDAAPPMA 37

14/06 : suivi des niveaux d'eau

15/06 : suivi travaux arrachage de la Jussie à l'île Buda par Entraide et Solidarité

26 et 27/06 : pêche pied d'ouvrages Bresme aval avec la FDAAPPMA 37

28/06 : suivi des niveaux d'eau

21/07 : visite plan d'eau de Beauvois

26/07 : suivi des niveaux d'eau

10/08 : suivi des niveaux d'eau

24/08 : suivi des niveaux d'eau

11/09 : suivi des niveaux d'eau

25/09 : suivi des niveaux d'eau

27/09 : proposition d'action aux propriétaires des moulins Hodoux et Villefolette avec Aquascop

09/10 : appui Commune de Pernay sur projet mare avec la SEPANT

10 et 11/10 : suivi des niveaux d'eau

11/10 : proposition d'action aux propriétaires des moulins Rigollet et Neuf avec Aquascop

12/10 : suivi des niveaux d'eau

26/10 : suivi des niveaux d'eau

07/11 : appui à un propriétaire privé sur une problématique de gestion de ripisylve

07/11 : rencontre directrice Domaine de Beauvois à St Etienne de Chigny avec FDAAPPMA 37

23/11 : suivi des niveaux d'eau

24/11 : suivi des niveaux d'eau

4. Actions réalisées sur l'année 2023

5.1 Fin des actions prévues au Contrat Territorial 2017-2021

Gestion des espèces exotiques envahissantes

Une action d'arrachage de Jussie a eu lieu le 15 juin 2023 à l'île Buda sur la commune de Saint-Etienne de Chigny sur une surface d'environ 500 m² (Figure 4).



Figure 4 - Arrachage de Jussie à l'île Buda

5.2 Etude bilan du Contrat Territorial 2017-2021 et étude préalable à l'élaboration d'un nouveau contrat

Le Syndicat de l'ANVAL a réalisé en 2022 l'étude bilan-évaluation du précédent Contrat Territorial (2017-2021) via le bureau d'études Aquascop (**phase 1** de la tranche ferme).

Le bureau d'études s'est chargé du bilan technique et social du Contrat tandis que le bilan financier a été réalisé en interne par le Syndicat. Les enjeux lit majeur et débit n'ont pas été traités dans le précédent Contrat Territorial et constituent toujours des enjeux forts sur le bassin versant.

En 2023, ce sont les phases 2 et 3 qui ont été réalisées.

La **phase 2** consistait à faire un diagnostic multithématique du bassin afin de déterminer s'il était pertinent ou non d'établir un nouveau programme d'actions (auquel cas, la tranche optionnelle n°1 consistant à élaborer une stratégie et une nouvelle programmation serait affermie).

Ce diagnostic s'est intéressé à la morphologie, aux obstacles à l'écoulement, aux zones humides, à l'hydrologie et enfin aux pollutions diffuses.

✓ Morphologie

Une évaluation des altérations de la morphologie de la Bresme a été réalisée.

Cette altération de la morphologie se traduit par :

- une sinuosité faible ;
- des mises en biefs ;
- une structure du lit et du substrat dégradée (peu de diversité, fonds colmatés...) conséquence notamment d'anciens travaux hydrauliques..

Malgré les restaurations, la Petite Bresme est le territoire le plus altéré.

✓ Obstacles à l'écoulement

Le Tableau 3 présente les indicateurs de continuité écologique du bassin de la Bresme.

Tableau 3 - Résultats des indicateurs de continuité par cours d'eau (réalisé par Aquascop)

Bassin versant	Linéaire de cours d'eau (drain principal - km)	Dénivelé naturel (m)	Hauteur de chute cumulée (m)	Nb d'obstacles	Densité d'obstacles (nb/km)	Taux de fractionnement	Taux d'étagement
<i>Bresme aval</i>	5,0	25	0	0	0	0 ‰	0%
<i>Bresme moyenne</i>	10,1	23	8,8	9	1	0,9 ‰	38%
<i>Bresme amont</i>	10,2	50	7,6	7	0,7	0,7 ‰	15%
Bresme complète	25,3	76	16,4	16	0,7	0,6 ‰	22%
<i>Petite Bresme</i>	6,0	3	0	0	0,1	0 ‰	0%
<i>Rivière de l'Etang Brûlé</i>	3,4	32	1,9	2	0,6	0,6 ‰	6%
<i>Garande</i>	4,2	30	0,15	1	0,2	0,03 ‰	0,5%
<i>Petite Vienne</i>	2,7	32	0,5	2	0,7	0,2 ‰	16%
<i>Braineau</i>	10,0	33	6,4	8	0,6	0,6 ‰	19%
<i>Beaufou</i>	1,8	18	4,35	6	3,2	2,4 ‰	24%
<i>Tourmelune</i>	6,3	36	5,05	5	0,8	0,8 ‰	14%

Il n'y a pas d'ouvrage franchissable sur la Bresme aval ni autour de Pernay en partie centrale. Il y a quelques ouvrages très difficilement franchissables sur la Bresme moyenne (moulins) et de nombreux ouvrages infranchissables en tête de bassins (liés à des plans d'eau).

✓ Zones humides

A propos des zones humides, il apparaît nécessaire de réaliser un inventaire de terrain complet car les données disponibles s'avèrent globalement peu exhaustives et peu détaillées,

Selon le bureau d'études Aquascop, les critères suivants seraient à renseigner systématiquement : type selon code Corine Biotope et habitats EUNIS, surface, espèces patrimoniales, fonctionnalité, pratique sur la zone (coupe, cultures...), accessibilité, type de restauration envisagé.

✓ Hydrologie

Du point de vue de l'hydrologie, il s'avère que la pression de prélèvement la plus forte (eau potable et irrigation confondues) se situe sur la « Bresme moyenne » et la « Garande ». Le bureau d'études Aquascop faisait état d'un besoin d'une étude de type HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) ou étude volume prélevable) pour appréhender l'impact réel des prélèvements sur les cours d'eau.

Il y aurait également un intérêt à réaliser une étude précise des débits minimums biologiques à l'échelle du bassin versant de la Bresme.

Les plus fortes densités de plans d'eau (et donc de quantité d'eau évaporées) sont recensées sur la partie amont du bassin : Braineau, Bresme amont, Tournelune et Beaufou.

✓ Synthèse

Les différents sous-bassins versants ont été priorisés en fonction de l'état des lieux réalisé. A noter que le volet zones humides n'a pas été intégré à cette hiérarchisation à cause du manque d'exhaustivité de cette thématique sur le territoire.

Les volets et critères ont été les suivants (Tableau 4) :

Tableau 4 - Thématiques et critères utilisés pour la hiérarchisation des sous-bassins

Thématiques	Critères mobilisés	Classes et notes	
Hydrologie	Prélèvements d'eau (m3/ha de sous-bassin/an)	5 classes pour chaque critère avec de 1 à 5 points (1 = pression très faible et 5 = pression très forte) permettant d'obtenir dans un premier temps une note sur 10 points pour chaque thématique. Plus les chiffres sont élevés et plus la pression dans le sous-bassin est forte.	
	Densité de plans d'eau (m2/ha de sous-bassin)		
Morphologie	Compartiment lit mineur du REH (% combiné des états mauvais et très mauvais)		
	Compartiment berges et ripisylve du REH (% combiné des états mauvais et très mauvais)		
Obstacles à l'écoulement	Densité d'obstacles (nombre / km)		La somme des 3 thématiques permet d'obtenir une note finale sur 30 points maximum par sous-bassin
	Taux de fractionnement		

La Bresme aval est le sous-bassin le moins soumis aux pressions étudiées (Figure 5).

Les sous-bassins subissant les pressions cumulées les plus fortes sont la Tournelune, puis le Beaufou et la Bresme moyenne, ainsi que le Braineau et la Bresme amont. Ces sous-bassins apparaissent comme prioritaires à des actions de restauration dans le but de maintenir, sinon améliorer le bon état écologique de la masse d'eau.

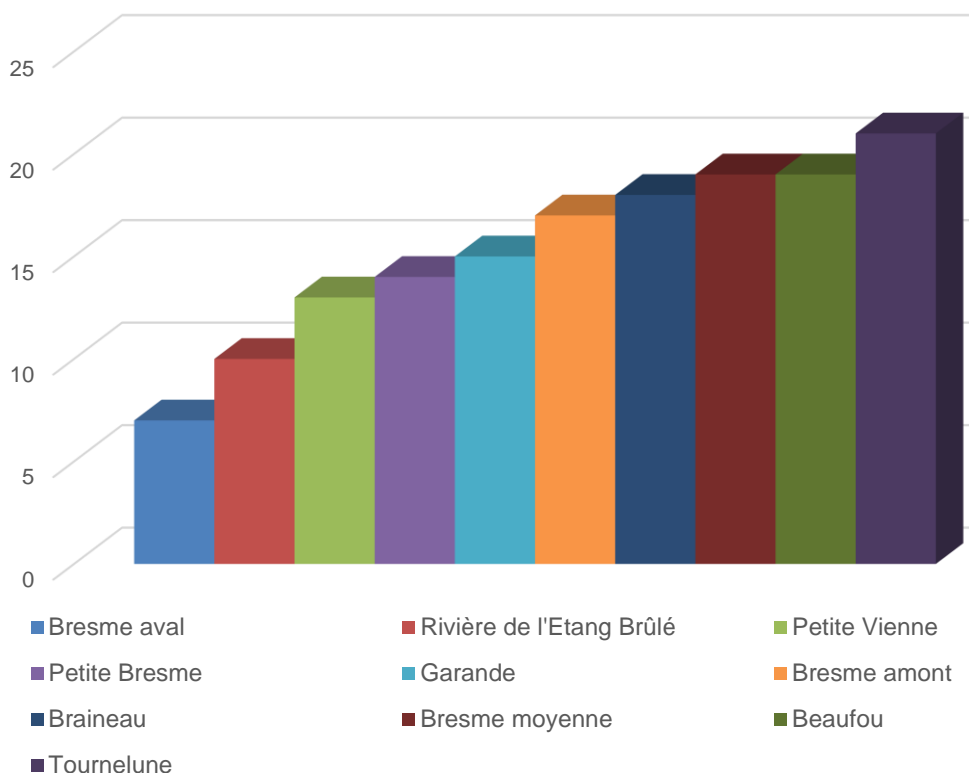


Figure 5 - Hiérarchisation des sous-bassins au regard des critères morphologie, hydrologie et continuité (réalisé par Aquascop)

✓ Pré-diagnostic pollutions diffuses

Une analyse multicritère a été réalisée en prenant en compte les pesticides, l'occupation du sol, la topographie et la pédologie. Les critères sont rappelés dans le Tableau 5.

Tableau 5 - Critères retenus pour la hiérarchisation des sous-bassins sur le volet pollutions diffuses

Thématiques	Critères	Echelle d'appréciation	Signification / hypothèse retenue
Pesticides	Exposition potentielle	En 3 classes : forte, moyenne, faible	Une représentation des IFT à valeur croissante supposera une exposition aux pesticides plus intense.
Occupation des sols	Couverture saisonnière	En 3 classes : rarement couvert, partiellement couvert, majoritairement couvert	Un sous bassin aux sols majoritairement couverts (couvert végétal) s'avère moins sujet à la production du ruissellement et aux transferts rapides des écoulements
Topographie	Facteur pente : ruissellement fort	En 3 classes : abondant, présent et rare	Un facteur pente élevé traduit une intensité potentielle du ruissellement forte. Un sous-bassin avec des zones à ruissellement fort étendues traduit un potentiel de production et d'intensité de ruissellement plus élevé et inversement.
Pédologie	Sensibilité au ruissellement	En 3 classes : forte, moyenne, faible	Un sous-bassin avec une superficie de sols très sensibles au ruissellement est potentiellement plus susceptible aux transferts de surface.

Trois groupes de sous-bassins se détachent (Figure 6) :

1/ Priorité forte : Petite Vienne et Petite Bresme ;

2/ Priorité moyenne : Beaufou, Bresme moyenne et Bresme aval ;

3/ Priorité plus faible : les sous-bassins Bresme amont, Tournelune, Garande, Braineau et Étang brûlé.

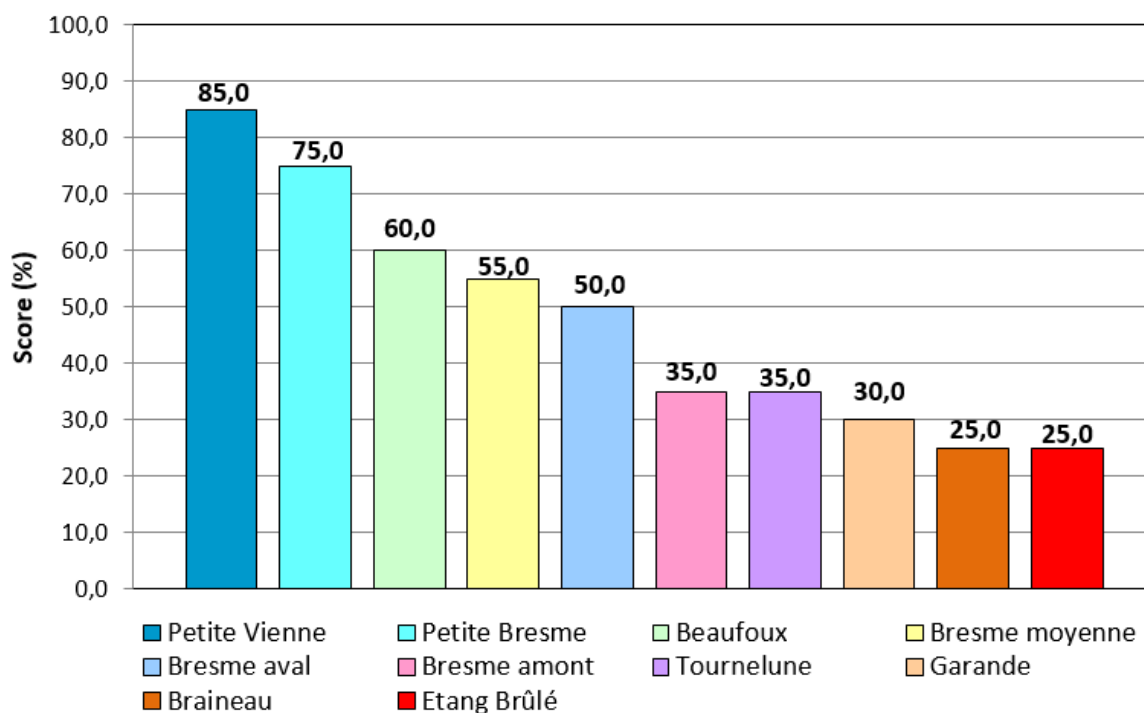


Figure 6 - Résultats et score final de l'analyse multicritère liée aux pollutions diffuses (réalisé par Aquascop)

La **phase 3** correspondait à l'élaboration de la stratégie et d'un nouveau programme d'actions sur le territoire de la Bresme.

Les thématiques prioritaires pour la mise en œuvre d'un nouveau Contrat sont la **continuité, l'hydrologie** et les **pollutions diffuses**.

✓ Continuité

Il sera nécessaire de faire des études complémentaires sur certains ouvrages liés aux moulins dans l'emprise de la ZAP Anguille. Pour les autres ouvrages plus simples à traiter, des travaux peuvent éventuellement être envisagés directement.

✓ Hydrologie

Une étude sur les plans d'eau du bassin semble nécessaire afin de les recenser. Un inventaire des zones humides est également prévu ainsi qu'une enveloppe pour des travaux de restauration.

✓ Pollutions diffuses

Les actions à prévoir vis-à-vis du volet « pollutions diffuses » pourrait se décliner ainsi :

- Mise en place d'un suivi pesticides : au mieux, 8 stations suivies mensuellement pendant un an sinon 5 stations en suivi bimensuel
- Réalisation d'un diagnostic d'exploitation :
- Dans les sous-bassins les plus vulnérables
- Enquête avec la CA37 pour appréhender les pratiques agricoles, la volonté de l'exploitant, mais aussi la présence de ruissellement sur la parcelle, le réseau de drainage, les éléments paysagers favorisant les obstacles aux écoulements (haies, talus...)
- Enquêtes auprès des collectivités /industriels sur leur usage des phytosanitaires
- Puis mise en œuvre d'un programme d'actions sur les secteurs prioritaires

L'ensemble du programme d'actions est présenté dans le Tableau 6 en page suivante.

5.3 Indicateurs de suivis de la qualité

- Suivi du front de colonisation des anguilles

En 2023, une campagne de suivi des anguilles en pieds d'ouvrage a été menée par la FDAAPPMA37 en partenariat avec le CD37 et l'ANVAL.

L'objectif était de connaître les ouvrages les plus impactants pour la migration des anguilles pour avoir un état initial avant travaux. La Figure 7 illustre les résultats.

Il s'avère que le moulin Glabert ressort en tant que verrou à la remontée des anguilles, dans les conditions hydrologiques de l'année 2023. Ce moulin serait donc à considérer en priorité.

- Suivi des niveaux d'eau

Les cours d'eau du bassin de la Bresme ont globalement basculé en écoulement visible faible à la mi-juin et ont retrouvé un écoulement acceptable à la fin octobre.

Tableau 6 - Nouveau programme d'actions Bresme

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Commune	Linéaire (ml)	Unité	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	coût (k € TTC)
Continuité écologique (Aménagements d'ouvrages > à 50 cm, cours d'eau liste 2 et ZAP anguille)												
ANVAL	Travaux RCE moulin			3					35 000,00	35 000,00	35 000,00	105 000,00
Continuité écologique (Effacement / dérasement d'ouvrages)												
												0,00
Travaux de restauration (ouvrages < à 50 cm)												
												0,00
Travaux de restauration structurants (renaturation zones humides)												
ANVAL	Restauration zones humides			-					30 000,00		0,00	30 000,00
Pollutions diffuses												
ANVAL	Phase 1 - Suivi pesticides et diagnostic détaillé			1	25 000,00	0,00						25 000,00
ANVAL	Phase 1 - Enquête			1		6 000,00		0,00				6 000,00
ANVAL / CA37	Phase 2 - Définition d'un programme d'actions			1			18 000,00		0,00			18 000,00
ANVAL / CA37	Phase 3 - Travaux hydraulique douce et SFN			1				30 000,00			0,00	30 000,00
Etudes												
ANVAL	Inventaire zones humides - Phase 1 Relocalisation			1		8 000,00		0,00				8 000,00
ANVAL	Inventaire zones humides - Phase 2 Inventaires			1		30 000,00			0,00			30 000,00
ANVAL	Inventaire zones humides - Phase 3 Programme d'actions			1		12 000,00				0,00		12 000,00
												0,00
ANVAL	Etude plans d'eau			1		5 000,00						5 000,00
												0,00
ANVAL	Etude RCE AVP (6 moulins Moulin)			1	100 000,00							100 000,00
ANVAL	Etude PRO (1 par moulin en tranche optionnelle)			5			22 000,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00	110 000,00
Communication												
ANVAL	Actions de communication/sensibilisation			1	3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	18 000,00
												0,00
Suivi Milieux												
FDAAPPMA	Suivi du front de colonisation de l'anguille - pied d'ouvrage			6								0,00
ANVAL	Suivi après travaux - la Bresme à Pernay (grand cimetière)			1				3 300,00				3 300,00
ANVAL	Suivi après travaux - le Bresme à Garget			1				3 300,00				3 300,00
ANVAL	Suivi après travaux - la Petite Bresme (Chaussée de Chatigny)			1				3 300,00				3 300,00
												0,00
Animation												
ANVAL	Technicienne de rivières (0,5 ETP)				25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	150 000,00
ANVAL	Forfait fonctionnement				6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	36 000,00
												0,00
TOTAL					159 000,00	95 000,00	40 000,00	95 900,00	121 000,00	91 000,00	91 000,00	692 900,00



Réalisé par l'ANVAL en septembre 2022 ; Source : ©IGN- BDORTHO©2022

Figure 7 - Résultats des pêches anguilles pieds d'ouvrages 2023

5. Actions de communication et sensibilisation

- En 2023, le projet d'installation de panneaux signalant les cours d'eau a été relancé pour connaître les différentes modalités de mise en place. Le projet n'est pas encore finalisé.
- Le 20 septembre, une réunion a eu lieu avec la DDT à destination des élus afin de mieux appréhender les enjeux de la mise en œuvre de la compétence GEMA. L'ordre du jour était le suivant :
 1. Présentation générale de la Loi sur l'Eau et des différents aspects concernés (cours d'eau, plan d'eau, assainissement, drainage, pompage),
 2. Focus sur les travaux en rivière et la réglementation applicable,
 3. Différences travaux/entretien courant,
 4. Exemples illustrés de travaux/entretien,
 5. Temps d'échange et questions diverses.
- Le 20 octobre, une commission géographique a été organisée par les élus référents du territoire de la Bresme. Cette réunion de terrain a eu lieu au plan d'eau du Domaine de Beauvois afin de discuter de la problématique de ce plan d'eau particulièrement envasé qui est lié géographiquement au moulin Bluteau situé juste en aval.
- Le 23 novembre, une réunion des piégeurs a été organisée par la FREDON Centre Val de Loire dans le cadre de l'adhésion de l'ANVAL à cette structure. L'ensemble des Mairies du territoire de l'ANVAL était convié bien que cette première réunion ciblait plus particulièrement la partie Est du territoire. Une seconde réunion aura lieu en 2024 ciblée sur la partie Ouest. Cela a été l'occasion de faire le bilan de l'année cynégétique 2021/2022 (le bilan 2022/2023 n'étant pas encore disponible à la date de la réunion). Ainsi, 793 ragondins et rats musqués ont été capturés à l'échelle de l'ANVAL. Les piégeurs sont relativement bien répartis sur le territoire (Figure 8).

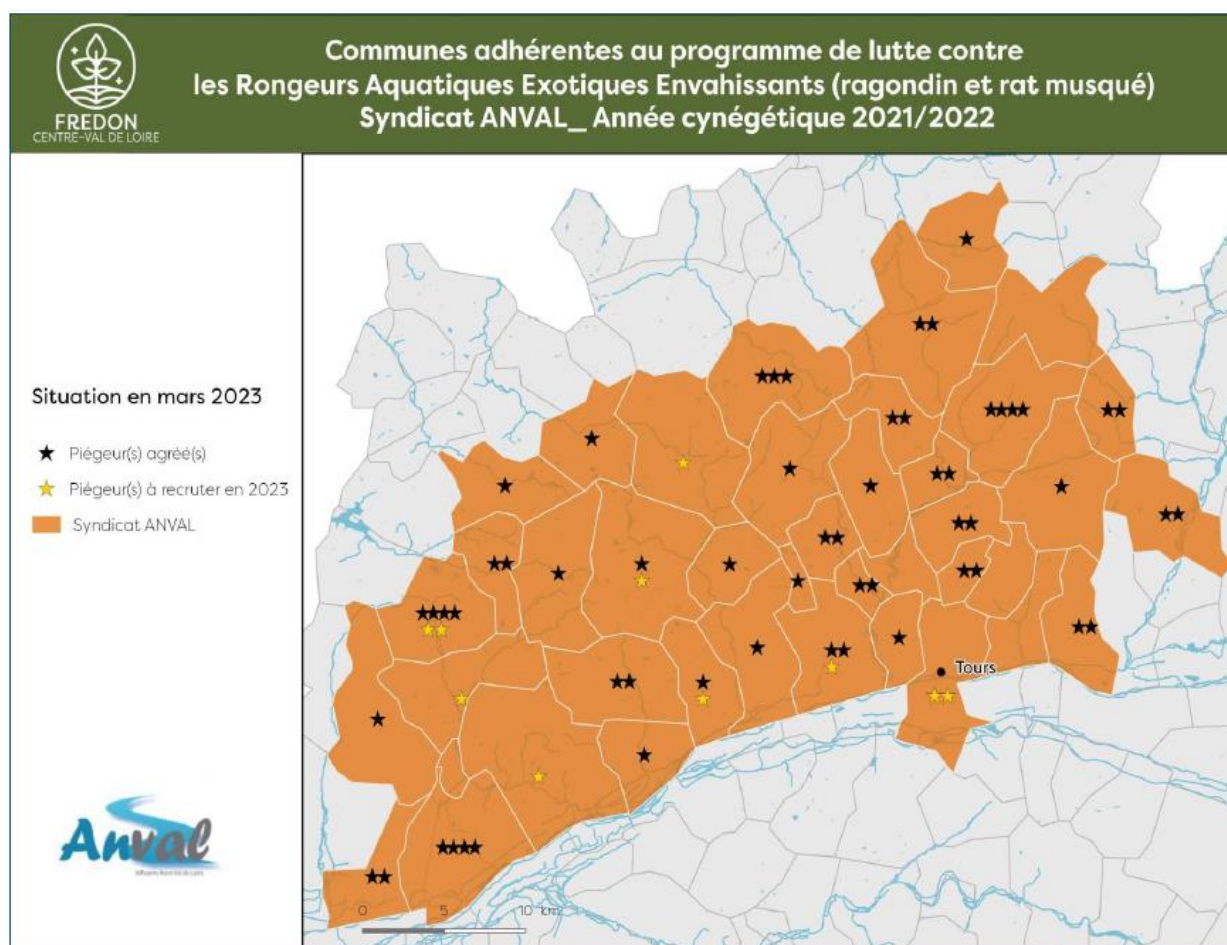



Figure 8 - Carte des piégeurs sur le territoire de l'ANVAL

- La plaquette de communication sur l'entretien (Figure 9) a été mise à jour et a été diffusée à toutes les communes du territoire. Par ailleurs, un courrier à destination des propriétaires riverains de la Bresme et de la Grande Boire à Luynes est en cours d'élaboration. La plaquette sera mise en pièce jointe à ce courrier.




L'entretien de la végétation des rives


A quoi sert la ripisylve ?
 La ripisylve, formation boisée des bords de cours d'eau, possède plusieurs fonctions. Elle permet :

- De stabiliser les berges grâce à son système racinaire ;
- D'apporter un ombrage diffus au milieu aquatique ce qui permet d'abaisser la température de l'eau en période de chaleur ;
- De filtrer les éventuels polluants ;
- De créer des supports pour la biodiversité (vie aquatique, semi-aquatique, oiseaux, ...)
- De freiner les écoulements en période de crue et de réduire leur intensité ;
- De préserver les paysages ;
- De produire de la matière première pour le bois énergie.


Zoom sur quelques travaux à réaliser pour l'entretien de la ripisylve
 L'objectif n'est pas de débroussailler systématiquement les berges, mais bien de favoriser le développement d'une ripisylve naturelle par des actions sélectives.




- Arbres malades
- Arbres dépérissants / vieillissants




- Arbre trop incliné vers la rivière




- Branches cassés ou déséquilibrant l'arbre vers la rivière



- Éclaircissement du lit et des berges



- Arbres poussant au milieu de la rivière



- Élimination des gros arbres tombés en travers

Source de la mise en forme des schémas : OTC.fr

- Elagage des branches basses ;
- Recépage des arbres vieillissants ou malades ;
- Abattage des arbres morts : conserver les souches pour maintenir les berges et évacuer le bois pour être mis « hors crue » ;
- Débroussaillage ponctuel ;
- Plantations : choisir des essences adaptées (aulnes, frênes, saules, héliophytes ...), proscrire les essences telles que les peupliers, conifères, robiniers ...(toxicité des feuilles, racines superficielles...).

La coupe à blanc est à proscrire.



Consignes générales

- L'utilisation de traitement chimique est interdite ;
- Favoriser la diversité des essences et des âges, pour une meilleure résistance aux maladies ;
- Alterner les zones d'ombre et de lumière ;
- Respecter les périodes d'intervention :

Périodes d'interventions pour les travaux d'entretien												
Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Elimination d'herbes aquatiques												
Désencombrement du lit												
Entretien des arbres riverains												
Plantation de nouveaux arbres												
Période de protection des poissons												
Période de nidification des oiseaux												

Le saviez-vous ?

L'entretien incombe au riverain qui est propriétaire des berges et du lit jusqu'à la moitié du cours d'eau (art L215-14 du Code de l'Environnement) : « le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. »

Besoin de conseils concernant l'entretien de vos berges ? Contactez le Syndicat !

Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire
 Mairie de La Membrolle-sur-Choisille
 Place de l'Europe- CS 13 - 37390 La Membrolle-sur-Choisille
 Téléphone : 02 47 41 21 28
 Portable : Lisa BREN, chargée de coordination 06 70 89 07 33
 Mail : contact@anval.fr
 Site internet : www.anval.fr




Figure 9 - Plaquette de communication sur l'entretien

6. Etat d'avancement des actions

L'avancement de l'étude bilan du précédent contrat et de l'étude préalable à l'élaboration d'un nouveau programme d'actions est résumé dans le Tableau 7 suivant.

Tableau 7 - Avancement de l'étude bilan et prospective de la Bresme

Phase 1 : bilan du CT 2017-2021	Phase 2 : diagnostic multithématique	Phase 3 : stratégie et nouveau programme d'actions
COFIL du 18/11/2022	COFIL du 12/06/2023	COFIL du 17/10/2023

Le rapport du programme d'actions est en cours de rédaction au mois de décembre 2023. La tranche optionnelle n°2, phase 4 : dossiers réglementaires a déjà été affirmée et sera lancée à l'issue de la phase 3.

Le nouveau programme d'actions de la Bresme sera intégré au Contrat Territorial Choixille-Roumer-Bédoire-pollutions diffuses en 2024 par voie d'avenant et se terminera en 2025. Les 4 autres années du programme seront intégrées à la programmation d'un éventuel futur Contrat Territorial ANVAL 2027-2032.

7. Budget et financement

L'année 2023 constitue la dernière année d'inter-contrat. Les actions se limitent pour l'essentiel à la fin d'un dossier de restauration de 2021 et à l'animation du territoire via l'étude prospective. Les actions financières sont récapitulées dans le Tableau 8 suivant.

Tableau 8 - Bilan d'activités 2023

Action	Montant de l'action	Montant éligible	Taux	AELB	Taux	Région/ FEDER	Taux	CD37	Taux	ANVAL
Etude préalable à l'élaboration du nouveau contrat : phase 2	19 471,68 €	19 471,68 €	80	15 577,34 €	0	0	0	0	20	3 894,33 €
Gestion des espèces exotiques envahissantes	4 700,00 €	4 700 €	60	2 820 €	0	0	20	940 €	20	940
Animation 2023 0,5 ETP	22 714,54 €	22 714,54 €	60		20		0	0	20	

Forfait fonctionnement 0,5 ETP	6 000 €	6 000 €	60	3 600 €	20	1 200 €	0	0	20	1 200 €
--------------------------------------	---------	---------	----	---------	----	---------	---	---	----	---------